Image not found or type unknown

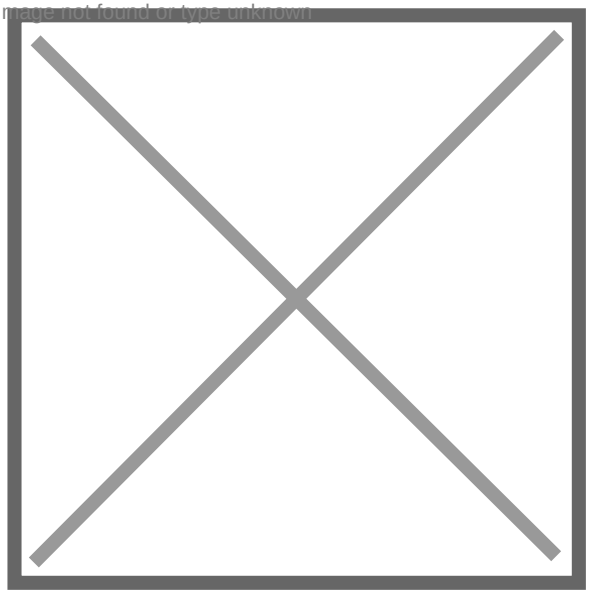

Reconnaissance de dettes suite à liquidation judiciaire

Par **joel**, le **21/11/2010** à **12:46**

Bonjour,

Ma question est la suivante : Si une reconnaissance de dettes à été signée avant un redressement judiciaire qui va passer en liquidation judiciaire, avec une personne physique et non pas avec sa société, quel recours puis-je avoir afin de récupérer mon argent ??

Je vous explique la situation.
Voilà, il y a un an j'ai prêté de l'argent à un ami, dont la société ne lui rapportait plus assez pour nourrir sa famille.
Je lui ai prêter 3 200 Euros.
Nous avons signé une reconnaissance de dettes, dans laquelle la date de remboursement était le 15 décembre 2009.
Depuis, il n'a cessé de ma raconter des histoires plus folles les une que les autres, j'ai gardé beaucoup de sms d'excuses, je lui ai envoyé un courrier de relance de paiement en recommandé avec accusé de réception qu'il n'a même pas été chercher à la poste.
Et là, il m'a dit que l'argent était chez son comptable, mais que ce dernier avait eu des problèmes avec la justice, que son coffre avait été saisi par un huissier...
Bon, ensuite l'huissier lui donne rendez-vous pour lui remettre les papiers et l'argent que le comptable avait.
Jour du rendez-vous, huissier malade....
On en finit pas, de plus je lui ai demandé le nom de l'huissier, inconnu dans la région.
J'ai finalement trouvé un huissier qui connait le nom de mon ami après avoir dérangé tous les cabinets de la région.
Il m'informe que depuis le mois d'août mon ami est en redressement judiciaire, et qu'il va très bientôt passer en liquidation judiciaire.

Il ma conseille de lui envoyer un courrier expliquant la situation, avec les preuves de reconnaissance de dettes, mais me précise que mon ami n'a aucun actif, et que ma démarche sera vouée à l'échec.
Peu motivant comme précision.

Que puis-je faire ??

Merci de votre attention, j'espère vraiment que vous pourrez m'aider

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés